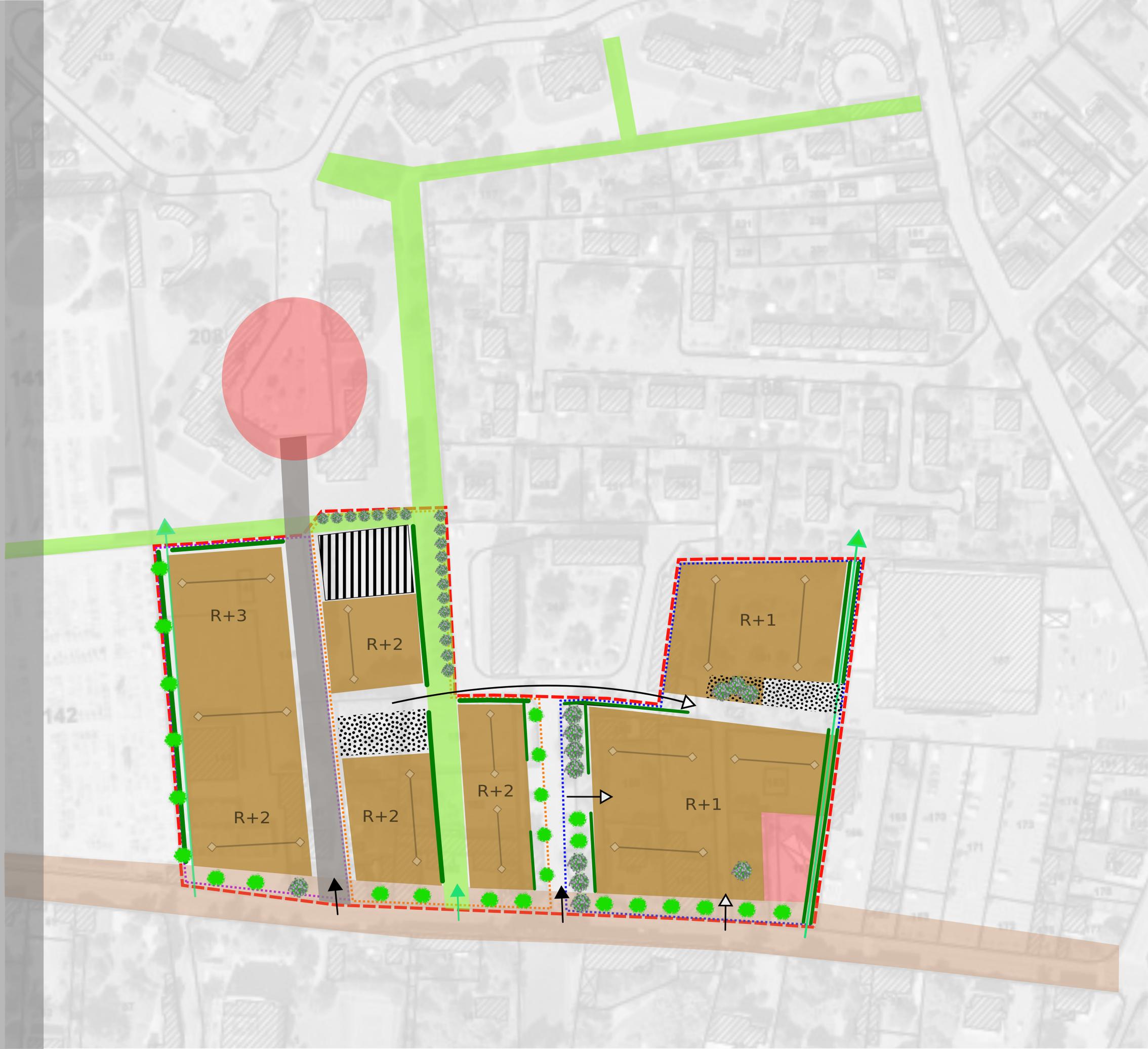


Programme à réaliser (a minima) :  
 30% de logements locatifs aidés  
 100 % de formes d'habitat dense  
 Densité minimale : 35 logements à l'hectare

-  Limite d'OAP
-  Axe automobile à créer
-  Coulée verte / Cheminement "modes actifs" à créer et renforcer
-  Enveloppes foncières
-  Equipement(s) public(s)
-  Espaces publics, placette, etc.
-  Requalification de la rue du Maréchal Foch  
Marge de recul (minimum 5m)
-  Accès principal (indicatif)
-  Cheminement modes "actifs" (indicatif)
-  Accès / Cheminement à définir (indicatif)
- R+X Hauteur de construction
-  Sens dominant d'orientation du bâti
-  Recomposition urbaine souhaitable et mutations à surveiller voire accompagner
-  Végétalisation à créer ou conforter
-  Arbres existants à conserver ou compenser
-  Arbres à planter - logique d'alignement
-  Ouverture à l'urbanisation à partir de 2019
-  Ouverture à l'urbanisation à partir de 2021
-  Ouverture à l'urbanisation à partir de 2023



**OAP EXTENSION-RENFORCEMENT  
 RIORGES CENTRE**

